

EO₂

Société anonyme au capital de 2.640.648 €uros 5 Rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF 493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2024

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 29 février 2024 s'établit à 1.639 k€, ont fait l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins Le 26 Juin 2024

Franck CHARTON AUDIT & STRATEGY

FINANCE MANAGEMENT Société de commissariat aux comptes



Comptes consolidés au 29/02/24



AUDITIS

5 Rue René Char – 21000 DIJON Tél. +33 (0)3 80 74 90 50 contact@auditis.fr



BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2024.02	2023.02
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	1 642	1 488
Dont écarts d'acquisition	3	1 639	1 481
Immobilisations corporelles	5	19 238	15 603
mmobilisations financières	6	148	87
Titres mis en équivalence	7	90	119
Actif immobilisé		21 118	17 298
Stocks et encours	8	7 075	4 772
Clients et comptes rattachés	9	2 957	5 036
Autres créances et comptes de régularisation	9	6 267	5 228
Dont impôts différés actif	10	108	118
Valeurs mobilières de placement	11	410	6 492
Disponibilités	11	6 548	8 204
Actif circulant		23 257	29 733
TOTAL ACTIF		44 375	47 030
PASSIF CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 641	2 551
Primes d'émission		7 064	- 4- 4
		44 544	
Autres réserves		11 611	7 049
Titres en auto-contrôle		(1 624)	7 049 (671)
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice		(1 624) 710	7 049 (671) 4 567
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice		(1 624)	7 154 7 049 (671) 4 567 20 650
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice	12	(1 624) 710	7 049 (671) 4 567
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice Capitaux propres part du groupe	12	(1 624) 710 20 403	7 049 (671) 4 567 20 650 1 881
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice Capitaux propres part du groupe Interêts minoritaires		(1 624) 710 20 403 1 564	7 049 (671) 4 567 20 650 1 881
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice Capitaux propres part du groupe Interêts minoritaires Provisions Emprunts et dettes financières	13	(1 624) 710 20 403 1 564 1 182	7 049 (671) 4 567 20 650 1 881 1 177
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice Capitaux propres part du groupe Interêts minoritaires Provisions Emprunts et dettes financières Fournisseurs et comptes rattachés	13	(1 624) 710 20 403 1 564 1 182 12 861	7 049 (671) 4 567 20 650 1 881 1 177 12 003 6 848
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice Capitaux propres part du groupe Interêts minoritaires Provisions Emprunts et dettes financières Fournisseurs et comptes rattachés	13 14 15	(1 624) 710 20 403 1 564 1 182 12 861 6 153	7 049 (671) 4 567 20 650 1 881 1 177 12 003 6 848 4 471
Titres en auto-contrôle Résultat de l'exercice Capitaux propres part du groupe Interêts minoritaires Provisions Emprunts et dettes financières Fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes et comptes de régularisation	13 14 15	(1 624) 710 20 403 1 564 1 182 12 861 6 153 2 213	7 049 (671) 4 567 20 650

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2024.02	2023.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	34 071	40 051
Autres produits d'exploitation	17	6 107	2 616
Produits d'exploitation		40 178	42 667
Achats et variations de stocks	18	(19 603)	(16 329)
Autres achats et charges externes	19	(8 649)	(11 212)
Impôts et taxes	20	(197)	(220)
Charges de personnel	21	(6 071)	(5 504)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(5 254)	(2 990)
Charges d'exploitation		(39 774)	(36 254)
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		404	6 413
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.			(297)
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		404	6 116
RESULTAT FINANCIER	23	93	(218)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	704	312
Impôt sur les résultats	25	(476)	(1 838)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		726	4 371
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		(201)	74
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		525	4 445
Intérêts minoritaires		(185)	(122)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		710	4 567
Résultat net de base par action (en euros)	26	0,30	1,87
Résultat net dilué par action (en euros)	26	0,30	1,87

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2024.02	2023.02
Résultat net des sociétés intégrées		726	4 371
Elimination des charges et produits sans incidence			
sur latrésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		1 890	2 894
Variation des impôts différés	25	(78)	148
Plus ou moins values de cession		(352)	
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(11)	(12)
Marge brute d'autofinancement		2 174	7 402
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	(4 820)	(1 877)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(2 646)	5 525
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(4 129)	(1 406)
Variation des immobilisations financières	6	(77)	50
Cession d'immobilisations		358	
Incidence des variations de périmètre		(122)	(783)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 970)	(2 138)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des fi	liales		20
Encaissement de trésorerie sur opération de lease-back		976	870
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(943)	(597)
Emissions d'emprunts bancaires	14	1 041	120
Remboursement des emprunts bancaires	14	(2 408)	(2 251)
Subvention reçue		144	111
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 189)	(1 728)
Variations de trésorerie		(7 805)	1 659
Trésorerie d'ouverture	29	14 672	13 012
Trésorerie de clôture	29	6 867	14 672

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 28/02/22	2 551 209	2 551	7 154	6 457	(61)	623	16 723	2 101
Affect. du résultat antérieur en réserves				623		(623)		
Résultat de la période						4 567	4 567	(122)
Part des minoritaires dans les augm. d	le capital							20
Variation des titres en autocontrôle					(610)		(610)	
Boni/mali sur autocontrôle				9			9	
Variation des subventions d'investisse	ment			(40)			(40)	(117)
Variation de périmètre								
CAPITAUX PROPRES au 28/02/23	2 551 209	2 551	7 154	7 049	(671)	4 567	20 650	1 881
Affect. du résultat antérieur en réserves				4 567		(4 567)		
Résultat de la période						710	710	(185)
Variation de capital	89 439	89	(89)					
Variation des titres en autocontrôle					(952)		(952)	
Boni / mali sur autocontrôle				7			7	
Variation des subv. d'investissement				14			14	(117)
Variations de périmètre								(15)
Autres variations				(26)			(26)	
CAPITAUX PROPRES au 29/02/24	2 640 648	2 641	7 064	11 611	(1 624)	710	20 403	1 564

NOTES ANNEXES

Note 1.	PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	8
Note 2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	. 10
Note 3.	ECARTS D'ACQUISITION	. 12
Note 4.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	. 13
Note 5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	. 14
Note 6.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	. 16
Note 7.	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	. 17
Note 8.	STOCKS ET ENCOURS	. 17
Note 9.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	. 19
Note 10.	IMPOTS DIFFERES	. 20
Note 11.	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	.21
Note 12.	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	.21
Note 13.	PROVISIONS	. 22
Note 14.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	.24
Note 15.	FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION	. 25
Note 16.	CHIFFRE D'AFFAIRES	.26
Note 17.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	. 26
Note 18.	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	. 27
Note 19.	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	. 27
Note 20.	IMPOTS ET TAXES	. 27
Note 21.	CHARGES DE PERSONNEL	. 28
Note 22.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	. 28
Note 23.	RESULTAT FINANCIER	. 29
Note 24.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	. 29
Note 25.	IMPOT SUR LES RESULTATS	. 30
Note 26.	RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	. 30
Note 27.	INFORMATION SECTORIELLE	. 31
Note 28.	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	32
Note 29.	TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	. 32
Note 30.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	. 32
Note 31.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32
Note 32.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
Note 33.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	34

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 2.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

Crise de surproduction

L'industrie des granulés bois est confrontée à une crise de surproduction qui se traduit par une élévation forte du niveau de stock et qui nécessite la mise en place de solutions logistiques et de financement.

Baisse du prix des granulés bois

Le prix des granulés a poursuivi sa baisse en second semestre confirmant la tendance initiée au premier semestre.

Contraction du niveau de marge

L'élévation du niveau de stock a pour conséquence une contraction forte du niveau de marge dont la rapidité du retour à la normale dépendra en grande partie de la rudesse de l'automne/hiver prochain.

Projet de développement

EO2 poursuit des actions pour implanter un nouveau projet de granulés bois. Le parcours d'une implantation étant semé d'embuches et l'histoire d'EO2 marquée par des projets ajournés, EO2 ne souhaite pas communiquer sur ses avancées afin d'une part de ne pas nuire à la bonne conduite du projet et d'autre part donner ce qui pourrait devenir de faux espoirs.

Difficultés persistantes pour les activités de Weya

L'activité de la société WEYA est en net repli avec une forte baisse de l'activité études et chantiers. La société n'a pas conclu de nouveaux contrats pour son activité de réalisation

d'étude et de chantiers. La société a obtenu au cours de l'exercice 2023/2024 des avances de trésorerie par EO2 et rencontre des difficultés financières.

Au regard des difficultés rencontrées à la date de l'établissement des comptes, il existe une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de l'entreprise. WEYA travaille actuellement sur une analyse stratégique de ses activités et sur un plan de forte réduction des coûts afin de retrouver une situation financière plus saine.

A ce jour, l'endettement à échéance long terme et l'absence de retards de paiement sur les dettes courantes permettent d'envisager la continuité d'activité de la société à court terme.

Réorganisation de la participation dans les sociétés LEV et GREENTA

Le capital de ces sociétés a été restructuré afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires.

La société GREENTA est devenue filiale à 100% de la société LEV par apport de titres. EO2 a donc apporté les 6 000 actions GREENTA qu'elle détenait, évaluées à un montant global de 27 K€. Elle a reçu en rémunération de cet apport 26 540 actions de LEV.

EO2 a également cédé le fonds de commerce qu'elle avait développé sur l'activité audit énergétique. Ce fonds a été cédé pour une valeur de 70 K€ à la société LEV. La créance issue de cette vente a été utilisée pour souscrire à une augmentation de capital de la société LEV, ce qui a permis à EO2 d'obtenir 70 000 actions nouvelles de la société LEV. Ces deux opérations permettent à EO2 de détenir 24% du capital de la société LEV.

Attribution d'actions gratuites

317 652 actions ont été définitivement attribuées gratuitement le 18/08/23 aux salariés et dirigeant d'EO2. Ces actions étaient assorties d'une période de conservation de 12 mois. Les actions attribuées proviennent pour 228 213 d'actions propres acquises dans le cadre du plan de rachat pour un prix de 1 424 K€ (montant constaté en "Salaires et traitements") et à hauteur de 89 439 d'actions nouvelles créées par augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission (d'une valeur de 558 K€). Conformément à la législation, les "charges sociales" incluent la contribution patronale de 20% d'un montant de 372 K€.

Plan de rachat d'actions

Un nouveau plan de rachat d'actions a été mis en place par décision du conseil d'administration du 18/08/23. Les titres auto détenus seront affectés à hauteur de 50% à des opérations de réduction de capital et de 50% à la réalisation d'offres publiques d'échange.

A la clôture de l'exercice, EO2 détient 248 000 actions propres acquises pour 1,55 M€ dans le cadre du programme décrit ci-dessus et 11 475 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants

inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 29/02/24. Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 29 février à l'exception des sociétés C3L, GREENTA, PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL: pour chacune, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre. Leur date de clôture (31/12/23) n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour ces sociétés.

L'exercice annuel clos le 29/02/24 a une durée de 12 mois.

5. Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables Aucun changement de référentiel, de règles ou de méthodes comptables n'a eu lieu sur l'exercice.

Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

 Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation;

- Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence;
- Eliminer les opérations internes.

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception des sociétés suivantes mises en équivalence :

- La société MMR et sa filiale CARPIQUET PALETTES (entrée de périmètre) ;
- Les sociétés LE PACTE DE GIENS et sa filiale SANPIMANUTEL;
- Les sociétés LEV et sa filiale GREENTA qui entrent dans le périmètre de consolidation sur l'exercice.

2. Périmètre de consolidation

Raison sociale	% d'intérêt %			ontrôle	Adresse	Siren	
Raison sociale					Auresse	Silen	
EO2		Sociét	é mère		36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 93	
SAS DU CHADEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chadeau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 80	
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chadeau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 30	
TRANSLOC SERVICES	100,00	50,99	100,00	50,99	ZAC du Chadeau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 32	
M.M.R.	50,00	50,00			Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 32	
CARPIQUET PALETTES	50,00				ZI Ouest, Rue des Monts Panneaux, 14650 CARPIQUET	424 539 25	
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 73	
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 04	
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 16	
NEW SVM	60,00	60,00	60,00	60,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 49	
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S	60,00	60,00	100,00	100,00	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 50	
LE PACTE DE GIENS	26,00	26,00			72 Avenue Victor Hugo92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	911 248 07	
SANPIMANUTEL	26,00	26,00			364 Boulevard Alsace Lorraine 83400 HYERES	433 146 71	
EV	24,29				36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	908 876 45	
GREENTA	24,29				36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	898 318 78	
O2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	51,00	51,00	51,00	51,00	ZA DES Melincols 39110 SALINS-LES-BAINS	920 136 61	

3. Variations du périmètre de consolidation

MMR a acquis 100% des titres CARPIQUET PALETTES pour 569 K€.

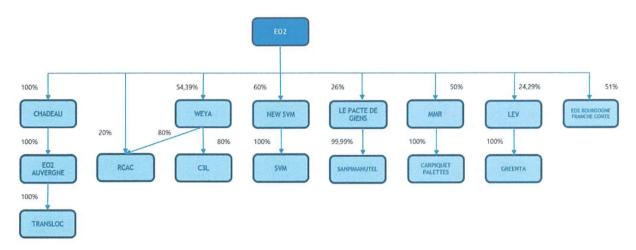
Le 22/06/23, EO2 AUVERGNE a acquis 49,01% de TRANSLOC SERVICES pour 25 K€, portant sa participation à 100%.

Le capital de LEV et GREENTA a été restructuré afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires. La société GREENTA est devenue filiale à 100% de la société LEV par apport de titres. EO2 a donc apporté les 6 000 actions GREENTA qu'elle détenait, évaluées à un

montant global de 27 K€. Elle a reçu en rémunération de cet apport 26 540 actions de LEV.

EO2 a également cédé le fonds de commerce qu'elle avait développé sur l'activité audit énergétique. Ce fonds a été cédé pour une valeur de 70 K€ à la société LEV. La créance issue de cette vente a été utilisée pour souscrire à une augmentation de capital de la société LEV, ce qui a permis à EO2 d'obtenir 70 000 actions nouvelles de la société LEV. Ces deux opérations permettent à EO2 de détenir 24,29% du capital de la société LEV.

4. Organigramme (sociétés du périmètre de consolidation)



Note 3. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2024.02	2023.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecarts d'acquisition actif	2 117	1 959		158
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)	(300)		
Ecart d'acquisition actif nets	1 639	1 481		158

Aucun écart d'acquisition actif n'est amorti.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de 897 K€ lié à la société SVM a été réalisé sur la base d'un business plan établi par la société.

Une application de multiples d'EBE et de méthode d'actualisation avec des taux différents ne mettent pas en avant de pertes de valeur de la société.

La partie résiduelle de l'écart d'acquisition lié à la prise de participation dans LE PACTE DE GIENS (584 K€) correspond à 26% de l'évaluation qui a été faite du fonds de commerce de SANPIMANUTEL.

Le 22/06/23, EO2 AUVERGNE a acquis 49,01% de TRANSLOC SERVICES pour 25 K€, portant sa participation à 100%. L'opération a dégagé un écart d'acquisition actif de 10 K€.

La prise de participation dans LEV a généré un écart d'acquisition actif de 148 K€ (quotepart de capitaux propres acquis de 23 K€ pour un coût d'acquisition de 171 K€).

Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2024.02	2023.02	Augmentation	Diminution	Variations de	Autres variations
					périmètre	
Concessions, brevets et droits similaires	78	130		(51)		
Ecarts d'acquisition	2 117	1 959			158	
Immobilisations incorporelles brutes	2 195	2 089		(51)	158	
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(75)	(122)	(4)	51		
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)				
Amorts / immos incorporelles	(75)	(122)	(4)	51		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)	(300)				
Dépréciations / immobilisations incorporelles	(300)	(300)				
Concessions, brevets et droits similaires	3	7				
Ecarts d'acquisition	1 639	1 481				
Immobilisations incorporelles nettes	1 642	1 488				

Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans
- Constructions: 20 à 50 ans
- Agencement des constructions : 12 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Installations techniques : 15 à 20 ans
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats crédit-bail et assimilés dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Données en K€	2024.02	2023.02	Augmentation (Inv.Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291		V=V/		
Aménagements de terrains	212	214		(2)		
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1 308	1 229	79			
Constructions sur sol d'autrui	896	896				
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	9 614	6 130	2 375	(218)		1 327
Matériel & outillage en credit-bail	7 840	6 445				1 395
Autres immobilisations corporelles	2 069	2 105	51	(88)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	10 095	9 178	1 189	(50)		(223)
Immobilisations corporelles en cours	682	901	1 627			(1 847)
Immobilisations corporelles brutes	35 906	30 289	5 322	(357)		652
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(54)	(35)	(21)	2		
Amortissements des constructions	(561)	(486)	(75)			
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(212)	(151)	(61)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 296)	(1 212)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(3 987)	(3 620)	(586)	218		
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(5 831)	(5 175)	(582)			(75)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1 231)	(1 164)	(154)	88		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(3 495)	(2 844)	(775)	50		75
Amort. / immobilisations corporelles	(16 667)	(14 686)	(2 339)	357		
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	158	179	-			
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	747	743	-			
Constructions sur sol d'autrui	684	745	-			
Constructions en crédit-bail	1 240	1 324	-			
Matériel & outillage	5 627	2 511	-			
Matériel & outillage en credit-bail	2 009	1 270	-			
Autres immobilisations corporelles	838	941				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 599	6 334				
Immobilisations corporelles en cours	682	901				
Immobilisations corporelles nettes	19 238	15 603				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 410 K€ en valeur brute (4 595 K€ en valeur nette comptable), à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans, entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18.

Les investissements de la période correspondent principalement à ceux réalisés par EO2 AUVERGNE :

- foyer biomasse pour 1 316 K€
- travaux de la 4^{ème} presse pour 886 K€ (mise en service le 16/01/24).

Une partie de ces investissements figuraient en immobilisations en cours à la précédente clôture.

Les immobilisations en cours à la clôture de cet exercice correspondent à la poursuite de la modernisation de l'usine de EO2 AUVERGNE.

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1. Variations des immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2024.02	2023.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation		16		(6)		(10)
Autres immobilisations financières	148	71	80	(3)		
Immobilisations financières brutes	148	87	80	(9)		(10)
		Marin Carlot Car				
Dépréciations / immobilisations financières	0		0			
Titres de participation		16				
Autres immobilisations financières	148	71				
Immobilisations financières nettes	148	87				

2. Echéances des immobilisations financières

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an.

Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revues à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR (et sa filiale CARPIQUET PALETTES détenue à 100%) détenue à hauteur de 50% par EO2.

Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 449 K€ incluant un résultat net annuel de 191 K€, pour un chiffre d'affaires de 2 729 K€.

Les comptes sociaux de CARPIQUET PALETTES (du 01/09/23 au 29/02/24 suite, à un changement de date de clôture) font apparaître des capitaux propres s'élevant à 164 K€ incluant un résultat net annuel de 11 K€, pour un chiffre d'affaires de 469 K€

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -168 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LEV et GREENTA étant négative (à hauteur de -110 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,
- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les pièces de sécurité sont identifiées à l'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la durée d'utilisation.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2024.02	2023.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 914	2 292
Produits intermédiaires finis	7 590	2 422
Stocks de marchandises	90	114
Stocks et en-cours bruts	9 594	4 828
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv. Dépréciations / produits intermédiaires finis	(120) (2 399)	(55)
Dépréciations / stocks et en-cours	(2 519)	(55)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 795	2 237
Produits intermédiaires finis	5 190	2 422
Stocks de marchandises	90	114
Stocks et en-cours nets	7 075	4 772

La hausse des prix des matières premières a eu pour conséquence une augmentation des coûts de production.

Une tendance à la baisse de la demande (hiver chaud, effet de stock de précaution suite à une pénurie sur fin 2023.) a conduit le Groupe à déprécier ses stocks de produits finis et de matières premières afin d'anticiper des prix de ventes et d'approvisionnements post clôture inférieurs aux coûts de production.

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2024.02	2023.02	
Clients et comptes rattachés	3 153	5 205	
Créances sur personnel & org. Sociaux	3	19	
Créances fiscales	2 295	1 214	
Impôts différés actif	108	118	
Autres créances	3 375	3 299	
Frais d'émission d'emprunts	71	99	
Charges constatées d'avance	421	542	
Créances brutes	9 426	10 497	
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(196)	(169)	
Dépréciation / autres créances	(6)	(64)	
Dépréciations / Créances	(203)	(233)	
Clients et comptes rattachés nets	2 957	5 036	
Créances sur personnel & org. Sociaux	3	19	
Créances fiscales	2 295	1 214	
Impôts différés actif	108	118	
Autres créances	3 368	3 235	
Frais d'émission d'emprunts	71	99	
Charges constatées d'avance	421	542	
Autres créances et comptes de régularisation nets	6 267	5 228	
Créances de l'actif circulant nettes	9 224	10 264	

Les autres créances comprennent les créances détenues sur les sociétés mises en équivalence :

- LE PACTE DE GIENS à hauteur de 2 795 K€.
- LEV à hauteur de 278 K€.
- GREENTA à hauteur de 41 K€.
- MMR à hauteur de 9 K€.

2. Etat des échéances des créances

A l'exception des impôts différés, toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est EO2.

Les sociétés NEW SVM et SVM forment un groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est NEW SVM.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

	2024	1.02	202	3.02	Variation de
Bases des sociétés intégrées	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	ІМРОТ	l'impôt différe
5	442	20	444	25	(7)
Provisions de départ à la retraite	112	28	141	35	(7)
Autres provisions non déductibles			137	34	(34)
Déficits fiscaux	70	17			17
Plus values internes sur cession internes d'immobilisations	208	52	222	56	(4)
Autres bases d'actif d'impôt	29	7	(23)	(6)	13
Ajustements des intragroupe	2				
Totaux / Impôts différés actif	421	105	477	119	(14)
Crédit-bail	188	47	546	137	(90)
Totaux / Impôts différés passif	188	47	546	137	(90)
IMPOTS DIFFERES NETS	233	58	(69)	(17)	75
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		108		118	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		50		136	

Les impôts différés calculés au 29/02/24 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 29/02/24 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 894 K€ correspondant à 3 575 K€ de déficits reportables (731 K€ au 28/02/23 correspondant à 2 925 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2024.02	2023.02	
Valeurs mobilières de placement	410	6 492	
Disponibilités	6 548	8 204	
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	6 958	14 696	
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement			
Valeurs mobilières de placement	410	6 492	
Disponibilités	6 548	8 204	
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	6 958	14 696	

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère et comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes sociaux sont comptabilisées dans les comptes consolidés en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le capital social de EO2 s'élève à 2 640 648 € réparti en 2 640 648 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Lors d'un Conseil d'administration du 18/08/23, le capital social a été augmenté d'un montant de 89 K€, par incorporation de prime d'émission en représentation de l'attribution définitive de 89 439 actions ordinaires nouvelles gratuites aux salariés et mandataires sociaux éligibles.

Données en K€	2024.02	2023.02
Nombre de titres	2 640 648	2 551 209
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 640 648	2 551 209
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	259 475	108 960
Nombre d'actions en circulation	2 381 173	2 442 249

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2024.02	2023.02	
Réserves attribuées aux minoritaires	1 749	2 003	
Résultat des minoritaires	(185)	(122)	
Intérêts minoritaires	1 564	1 881	

Note 13. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- L'âge de départ à la retraite est de 64 ans.
- Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TV 00-02.
- Le taux de turn-over retenu est faible
- Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1% 2%.
- Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 3,2% 3 ,55% inflation comprise.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2024.02	2023.02	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	10	75		(65)		
Autres provisions pour risques	707	521	83	(111)		214
Provisions pour pensions et retraites	111	141	2	(32)		
Autres provisions pour charges	136	440	27	(331)		
Sous-total prov. pour risques et charges	1 182	1 177	329	(538)		214
Ecarts d'acquisition passif (note 4)						
Provisions	1 182	1 177	329	(538)		214

La diminution des autres provisions pour charges de 331 K€ correspond à la reprise de la provision constituée lors de l'exercice précédent correspondant aux cotisations sociales sur les attributions d'actions gratuites acquises à la clôture de l'exercice.

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co-financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Par suite de la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/22, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 K€, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2. Par précaution, des provisions pour risques ont été constituées pour 188 K€ au cours des exercices précédents (97 K€ correspondant à la demande du CIC et 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE). A ce jour, la SCI TERRE PLEIN

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant le caractère économique de son licenciement,

DE BLAINVILLE respecte le plan de redressement mis en place.

une provision pour risque de litige prud'homal est comptabilisée dans les comptes pour un montant de 119 K€ (36 K€ de dotation complémentaire sur l'exercice).

Un salarié de la société SVM licencié sur l'exercice 2023/2024 a mis en œuvre une procédure prud'hommale. Ses demandes portent sur des dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, sur un rappel de salaire, des indemnités de préavis, et un remboursement au titre de l'article 700. La totalité de ses demandes est évaluée à 58 K€. Une provision pour risque de 33 K€ a été comptabilisée sur l'exercice.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -168 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LEV et GREENTA étant négative (à hauteur de -110 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2024.02	2023.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 159	6 665	1 041	(1 548)	
Dettes financières de crédit-bail	6 568	5 260	2 168	(860)	
Intérêts courus sur emprunts	42	54	42	(54)	
Concours bancaires courants	92	24	67		
Emprunts et dettes financières	12 861	12 003	3 319	(2 462)	

Un emprunt de 1 100 K€ a été contracté sur l'exercice précédent afin de financer l'acquisition et l'installation d'un foyer biomasse ayant pour objectif d'augmenter la production de granulés de bois et d'améliorer la performance énergétique et environnementale de l'installation. La somme empruntée a été libérée pour 59 K€ sur l'exercice précédent et pour 1 041 K€ sur cet exercice.

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en

termes de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 29/02/24, ces ratios étaient respectés.

2. Echéancier des dettes financières

Données en K€		Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
	à plus d'un an à l'origine	6 159	1 685	3 854	620
Emprunts auprès des ets de crédit	à un an maximum à l'origine	92	92		
Dettes financières de crédit-bail		6 568	1 010	3 115	2 443
Intérêts courus sur emprunts		42	42		
	2024.02	12 861	2 828	6 969	3 064
	2023.02	12 003	2 435	6 731	2 837

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2024.02	2023.02	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 153	6 848	
Dettes sociales	1 017	1 631	
Dettes fiscales	832	2 210	
Impôts différés passif	50	136	
Autres dettes	96	277	
Comptes courants divers	121	115	
Produits constatés d'avance	98	102	
Autres dettes et comptes de régularisation	2 213	4 471	
Dettes d'exploitation	8 365	11 319	

2. Echéancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2024.02	2023.02	
Ventes de marchandises	281	913	
Production vendue de biens	29 020	32 038	
Prestations de services	4 591	6 785	
Produits des activités annexes	113	145	
Rabais, remises et ristournes accordés	2	(5)	
Chiffre d'affaires réalisé en France	34 008	39 877	
Ventes de marchandises	6	5	
Production vendue de biens	58	169	
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	64	175	
Chiffre d'affaires total	34 071	40 051	

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2024.02	2023.02	
Production stockée	5 168	2 173	
Subventions d'exploitation	7	6	
Tranfert de charges d'exploitation	234	209	
Autres produits	48	5	
Reprises de provisions et d'amortissements	651	223	
Reprises de provisions d'exploitation	507	59	
Reprises de provisions engagements de retraite	32	37	
Reprises de provisions / actif circulant	112	127	
Autres produits d'exploitation	6 107	2 616	

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2024.02	2023.02	
Achats de marchandises	(146)	(780)	
Variation stocks de marchandises	(24)	101	
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(19 708)	(15 962)	
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	274	312	
Achats et variations de stocks	(19 603)	(16 329)	

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2024.02	2023.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 858)	(2 932)
Achats d'études et prestations de services	(1 075)	(2 486)
Sous-traitance	(210)	(307)
Locations	(576)	(499)
Entretien	(845)	(967)
Primes d'assurances	(488)	(568)
Personnel détaché et interimaire	(184)	(234)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(666)	(756)
Publicité, publications, relations publiques	(50)	(62)
Transport	(1 060)	(1 269)
Déplacements, missions et réceptions	(185)	(176)
Frais postaux et frais de télécommunications	(54)	(54)
Frais bancaires	(74)	(64)
Autres charges externes	(324)	(838)
Autres achats et charges externes	(8 649)	(11 212)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2024.02	2023.02	
Impôts et taxes sur rémunérations	(70)	(57)	
Autres impôts et taxes	(127)	(162)	
Impôts et taxes	(197)	(220)	

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2024.02	2023.02	
Rémunérations du personnel	(4 527)	(3 590)	
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 381)	(1 700)	
Autres charges de personnel	(163)	(214)	
Charges de personnel	(6 071)	(5 504)	

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2024.02	2023.02	
Cadres	12	14	
Agents de maîtrise et techniciens	16	15	
Employés et ouvriers	50	42	
TOTAUX	78	71	

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2024.02	2023.02	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 315)	(2 311)	
Dot. aux provisions d'exploitation	(327)	(592)	
Dot/Prov. engagements de retraite	(2)	(1)	
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(2 610)	(85)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(5 254)	(2 990)	

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2024.02	2023.02	
Dividendes des autres participations		2	
Produits sur créances et VMP	77		
Autres produits financiers	301	76	
Produits financiers	378	78	
Charges d'intérêts	(110)	(141)	
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(169)	(147)	
Autres charges financières	(6)	(8)	
Dotations aux provisions à caractère financier	0		
Charges financières	(285)	(296)	
RESULTAT FINANCIER	93	(218)	

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2024.02	2023.02	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19	25	
Produits de cession d'immobilisations	358		
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	272	268	
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	64	46	
Produits exceptionnels	713	339	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(27)	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(6)	(1)	
Charges exceptionnelles	(9)	(28)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	704	312	

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les sociétés NEW SVM et SVM forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2024.02	2023.02	
Impôts différés	78	(148)	
Impôt sur les bénéfices	(554)	(1 690)	
Impôts sur les résultats	(476)	(1 838)	

2. Preuve de l'impôt

	2024	2024.02		2023.02	
Données en K€	en valeur	en %	en valeur	en %	
Résultat net des sociétés intégrées	726		4 371		
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.			(297)		
Impôt sur les résultats	(476)	39,62%	(1 838)	14,09%	
Résultat net avant impôt et impact des écarts d'acquisition	1 202	100,00%	6 506	100,00%	
Impôt théorique au taux en vigueur	(301)	25,00%	(1 627)	25,00%	
Impôts liés aux différences permanentes	(7)	0,59%	(8)	0,13%	
Incidence des pertes non activées	(176)	14,65%	(102)	1,57%	
Imputation des pertes antérieures	10	-0,80%	1	-0,02%	
Effet des différentiels de taux d'impôt			(28)	0,43%	
Activation dimpôts différés précédemment non activés et désactivation	(2)	0,18%	(74)	1,14%	
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(476)	39,62%	(1 838)	28,25%	

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2024.02	2023.02	
Numérateur (en euros)			
Résultat net part du Groupe	710 197	4 567 438	
Dénominateur (en nombre d'actions)			
Nombre moyen d'actions de base	2 381 173	2 442 249	
Nombre d'actions potentielles dilutives			
Nombre moyen d'actions dilué	2 381 173	2 442 249	
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,30	1,87	
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,30	1,87	

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,
- la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Granulés de bois Données en K€ (combustibles de bois)			Services én	énergétiques	
	2024.02	2023.02	2024.02	2023.02	
Chiffre d'affaires	28 289	31 782	5 782	8 269	
Résultat d'exploitation	776	6 434	(372)	(21)	
Actifs immobilisés	14 000	9 734	7 118	7 564	

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2024.02	2023.02	
Variation des stocks	(2 955)	(2 579)	
Variation des avances et acptes versés sur commandes	(1)	1	
Variation des clients	2 079	(1 212)	
Variation des créances fiscales et sociales	(1 065)	(175)	
Variation des autres créances d'exploitation	(132)	(3 024)	
Variation des charges constatées d'avance	121	(49)	
Variation des avances et acptes reçus sur commandes	(222)	173	
Variation des fournisseurs	(696)	2 470	
Variation des dettes fiscales et sociales	(1 992)	2 586	
Variation des autres dettes d'exploitation	46	12	
Variation des produits constatés d'avance	(5)	(79)	
TOTAUX	(4 820)	(1 877)	

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2024.02	2023.02
Trésorerie active	6 958	14 696
Concours bancaires (trésorerie passive)	(92)	(24)
Trésorerie nette	6 867	14 672

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 54 K€ (57 K€ en charges de l'exercice précédent) dont 50 K€ au titre du contrôle légal des comptes.

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une dure de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

EO2 est caution, à hauteur de 156 K€, du prêt accordé à LE PACTE DE GIENS pour 3 500 K€.

EO2 a pris l'engagement de verser les indemnités suivantes à ses dirigeants en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

EO2 s'est engagé à maintenir l'actionnariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 K€ destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Caution reçue de l'état français, souscription PGE : 198 K€

Cession de créances Dailly Hospices civils : 514 K€

Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 700 K€ (brut) et valeur des actions gratuites transmises au cours de l'exercice 1670 K€.

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.